

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du 13 novembre 2023 à 20 heures 20 en MAIRIE

PRESENTS : J. DUBOUT – E. MARTIN – P. HEIDELBERGER - M.A. SOLETTI – J.L. FERVEL (Adjoints)
– C. PAUGET – R. MERLEAU - N. BLOUQUY – M. BIRNER - D. PORTEILLA FOURNIER – R. PERRET
– D. DEVISCOURT - C. ROBERT – F. PERRET

ABSENTES EXCUSEES : J. PETRY (procuration à C. PAUGET) – E. HEDRICH (procuration à J. DUBOUT)
– D. ROTH (procuration à E. MARTIN) – P. STEINMANN (procuration à M. BIRNER) – L. TAQUET
(procuration à M.A. SOLETTI)

Le maire profite du conseil municipal pour présenter le nouveau responsable finances, Mathias ADAMA-HONDEGLA qui a commencé le 1^{er} novembre 2023 en remplacement de Maxime GUILLAUMIN.

Le maire informe le conseil municipal de l'ajout d'une délibération concernant une convention entre Ornex et Collex Bossy pour la création d'un parcours d'interprétation le long des bornes-frontières. Le conseil municipal donne son accord.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Jean-Laurent FERVEL est nommé secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du 9 octobre 2023

Le procès-verbal est voté à l'unanimité.

3 – Passage de la nomenclature M14 à la M57

Objet : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01.01.2024

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

. en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

La commune opte pour la version abrégée.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

4 – Recrutement d'une animatrice pendant les périodes scolaires pour les midis

Monsieur le Maire informe qu'une personne, actuellement AESH à l'école élémentaire, propose ses services pour aider avec les enfants ayant un PAI et déjà aide à l'école avec une AESH. Les activités se dérouleraient les midis en période scolaire. Pour cela, un poste doit être ouvert et une délibération prise afin de faire un contrat à partir du 16 novembre. Il s'agit d'un contrat de 8 heures par semaine en période scolaire. Cela a été proposé par le service animation.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour procéder au recrutement.

Cela concerne environ 5 à 6 enfants.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

5 – Modification du tableau des emplois avec la création d'un poste d'un agent de surveillance de la voie publique et la création d'un deuxième poste de garde champêtre

Personnel communal : mise à jour du tableau des emplois communaux au 13 novembre 2023

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à diverses modifications au niveau du personnel communal, le maire propose au conseil de mettre à jour le tableau des emplois communaux suivants :

EMPLOIS	Postes pourvus	TC TP TNC	GRADES	CADRES D'EMPLOIS
PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE ET STAGIAIRE				
SERVICE ADMINISTRATIF				
Directrice Générale des Services	1	TC	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal – Rédacteur principal
Etat civil – élections - Accueil – CCAS – logement – assurances – bibliothèque Scolaire – comptabilité	1	TC	Rédacteur Territorial Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal – Rédacteur principal Adjoint administratif
Service finances	1	TC	Adjoint Administratif	Adjoint Principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe
Urbanisme et suivi travaux	1	TC	Adjoint Administratif	
Accueil – communication – manifestations – journal communal	1	TC		
SERVICE TECHNIQUE				
Responsable des services techniques	1	TC	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise
Entretien espaces verts, voirie et bâtiments	2	TC	Adjoint Technique	Adjoint Technique Adjoint Technique Principal
SERVICE ENTRETIEN BATIMENTS ET CANTINE				
Entretien écoles - bâtiments communaux - cantine	4	TC	Adjoint Technique	Adjoints Techniques Territoriaux – ATT 1 ^{ère} classe
Entretien école maternelle et ASEM	2	TC	Adjoint Technique	
Entretien école maternelle et ASEM	1	TP	Adjoint Technique	
SERVICE ANIMATION				
Animateurs accueil de loisirs et périscolaire	2 1	TC TP	Adjoint d'Animation	Adjoints d'Animation Territoriaux
SERVICE SOCIAL				
Responsable ATSEM et personnel entretien	1	TC	ATSEM Principale 1 ^{ère} classe	ATSEM Principale de 1 ^{ère} classe
FILIERE POLICE MUNICIPALE – GARDE CHAMPETRE				
Garde-Champêtre	1	TC	Garde-Champêtre Chef	Gardes-Champêtres
PERSONNEL NON TITULAIRE SUR EMPLOIS PERMANENTS				
SERVICE ADMINISTRATIF				
Responsable finances	0	TC	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal – Rédacteur principal
Scolaire – comptabilité	1	TC	Adjoint Administratif	Adjoint administratif - Adjoint Principaux de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe
Administratif	1	TP	Apprenti adjoint administratif	Apprenti
SERVICE SOCIAL				
Agent polyvalent entretien et Atsem	2 1	TNC TC	Adjoint Technique Adjoint Technique	Adjoints Techniques Adjoints Techniques
SERVICE TECHNIQUE				
Entretien espaces verts, voirie et bâtiments	1	TC	Adjoint Technique	Adjoints Techniques Territoriaux
SERVICE ENTRETIEN BATIMENTS ET CANTINE				
Entretien bâtiments communaux + cantine	2	TC	Adjoint Technique	
Entretien bâtiments communaux + cantine	1	TNC		
SERVICE ANIMATION				
Directeur accueil de loisirs et périscolaire	1	TC	Animateur	Animateurs
Directeur adjoint de loisir et périscolaire	1	TC	Animateur	Animateurs
Animateur accueil de loisirs et périscolaire	0	TNC	Adjoint d'Animation	Adjoints d'Animation
Animateurs accueil de loisirs et périscolaire	4	TC		
EMPLOIS CONTRACTUELS ET OCCASIONNELS				
Adjoints d'animation	1	TC	Adjoint d'animation	Adjoint Animat Territorial

Adjoint Technique (remplacements et occasionnels)	1	TC	pour besoins occasionnels ou renforcement ponctuel des équipes.	
Rédacteur Territorial	2	TC	Emploi conservé pour promotion interne ou réussite à concours	Rédacteur
Attaché Territorial	1	TC	Emploi conservé pour promotion interne ou réussite à concours	Attaché
Garde champêtre	1	TC	Garde champêtre	Garde champêtre
ASVP	1	TC	Adjoint technique	Adjoint technique
Adjoint d'animation	3	TC	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation
ATSEM	0	TC	Atsem	Atsem
Employée de bibliothèque	1	TNC	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine

Le maire propose de créer plusieurs postes :

- Un poste d'agent de surveillance de la voie publique
- Un poste de garde champêtre

Le conseil se prononce sur les deux postes et valide le tableau des emplois.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

6 – Modification de la délibération D20201109048 portant sur l'instauration d'une indemnité annuelle forfaitaire au titre des fonctions itinérantes

Le maire explique au conseil que les déplacements effectués par les agents à l'intérieur du territoire de la commune de résidence administrative, peuvent donner lieu à versement d'une indemnité s'il est établi que ces agents exercent des fonctions itinérantes sur plusieurs sites régulièrement, et pour lesquels ils utilisent leur véhicule personnel.

Sont concernés par l'attribution de ladite indemnité, les personnels titulaires, stagiaires, contractuels, occupant un emploi permanent dans les conditions définies ci-après et propose la liste des postes identifiés et ouvrant droit à cette indemnité forfaitaire :

Service	Poste	Type de déplacement (non exclusif)
Scolaire et Périscolaire	Responsable atsem et cantine Directeur accueil loisirs Directeur adjoint accueil loisirs	Ecoles Mairie
Technique et entretien	Responsable service technique Agents techniques Agents d'entretien multi-sites	Ecoles Mairie Salles communales CTS et divers sites
Administratif	Directrice générale des Services Agents administratifs (scolaire, état civil – élections – état des lieux, animation)	Ecoles Mairie Salles communales CTS et divers sites

Le maire précise que le taux maximum de l'indemnité pour fonctions itinérantes, fixé réglementairement par arrêté ministériel est de 210 € par an (montant qui pourra être revalorisé réglementairement). Le versement se fera en décembre pour les agents concernés.

Délibération : vote pour à l'unanimité.

7 – Echange de terrains entre la commune et un administré

Monsieur le Maire informe que Monsieur BOUCETTA souhaite procéder à un échange de terrains afin d'être conforme avec la réalité sur place.

Le géomètre mandaté a mis en exergue une incohérence entre les limites cadastrales et l'usage réel. Monsieur BOUCETTA occupe une partie du domaine communal, clôturé dans une espace privatif depuis plus de 30 ans et la voirie communale est détenue par Monsieur BOUCETTA. Un échange foncier doit donc être opéré.

Le conseil municipal se prononce pour l'échange de terrains pour régulariser les limites et refuse la vente du domaine public.

Délibération : vote pour 17 et 2 abstentions (R. P. et F. P.).

8- Convention tripartite avec les communes de Versonnex, d'Ornex et de Collex-Bossy pour la création d'un parcours d'interprétation le long des bornes-frontière

Monsieur le Maire présente la convention entre toutes les communes concernées. Le maire doit signer la convention pour autoriser à participer à la création du sentier des bornes.

En 2019, suivant la proposition d'une équipe de bénévoles, les communes d'Ornex et de Collex-Bossy se sont associées pour valoriser un patrimoine méconnu, celui des bornes-frontière, à l'aide d'un parcours d'interprétation temporaire.

Cette initiative ayant rencontré un important succès populaire, les parties sont convenues d'étudier les modalités de pérennisation de ce parcours et d'y associer la commune voisine de Versonnex.

Dans cette perspective, cinq bornes portant les numéros 18, 20, 22, 23 et 25, permettant de valoriser des thématiques différentes (passage des réfugiés en Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale, grand paysage – ascension du Mont-Blanc par Henriette d'Angeville, fondation Re-Borne, fabrication des bornes, interprétation des inscriptions et des emblèmes), ont été retenues pour faire l'objet d'une présentation circonstanciée, égayée par un graphisme adapté.

Les textes de présentation sont prévus pour être accompagnés d'un parcours ludique à destination des enfants et de QR codes permettant à des spécialistes de compléter bénévolement sur les sites internet des trois communes partenaires les informations présentées.

En complément des cinq pupitres explicatifs, un panneau général de présentation, installé sur chacune des trois communes, permettra de cartographier ce parcours frontalier original.

Afin de permettre la réalisation de ce parcours dans les meilleurs délais, il est proposé de conclure une convention de partenariat entre la commune d'Ornex, reconnue comme maître d'ouvrage du projet, et les communes de Versonnex et de Collex-Bossy.

Délibération : pour à l'unanimité.

9 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 28 février 2022

10 – Informations communautaires

Affaires sociales : Crèche de Versonnex : Suite aux rumeurs de changement de statut de la crèche de Versonnex, Pays de Gex Agglo certifie que le statut de la crèche reste inchangé. La gestion a été confiée à Léo Lagrange dans les termes d'un contrat dont l'échéance est décembre 2024. L'assemblée communautaire a décidé de garder la délégation de services publics comme mode de gestion à compter du 1^{er} janvier 2025. En cas de manque de personnel, seul l'accueil occasionnel ne sera pas honoré certains jours. Pour les autres enfants, l'accueil se fera

Le dernier Contrat Territorial de Santé a été signé, il ne modifie pas de beaucoup l'ancien.

Commission aménagement : De multiples PUP signés. Entre la Suisse et la France a été créé un Schéma de Cohérence Territoriale métropolitain. Cela pose des questions au niveau de transports. Les discussions ne font que commencer et cela va prendre du temps.

Commission déplacement : présentation du projet des schémas P + R sur l'Agglo. Un plan est en cours d'élaboration avec des P + R structurants et d'autres plus petits. Il est intéressant d'anticiper les besoins pour avoir des subventions.

Transport à la demande : le bus 814 va disparaître pour un transport à la demande plus dynamique. Le coût est de 1,60 € par trajet. Le transport à la demande va débiter le 10 décembre de cette année. L'affiche d'information est jointe au procès-verbal.

11 – Commissions communales

Commission environnement : point sur la fête de l'automne qui a été sympa. Encore des places pour les ateliers (infirmières environnementales) les 24 et 28 novembre. Elles viennent parler de toutes les substances toxiques que l'on utilise. Elles vont monter comment fabriquer des produits d'entretien.

Idée pour adhérer à un réseau de sentiers environnementaux avec 5 points (l'intérêt est de limiter l'impact sur l'environnement). Cela montre l'engagement de la commune sur l'environnement. La commune va se renseigner pour signer la charte.

Marché : recherche d'un primeur avec une personne qui viendrait de Collonges. Cette personne fait du maraichage et serait sur le marché à partir d'avril.

Deux personnes ont intégré la commission environnement. Ils vont aider sur les projets photovoltaïques et énergie renouvelable. Idée de mettre des ombrières sur les parkings et des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments. Ils aideraient dans la constitution des dossiers pour des demandes de subvention pour ces projets.

Rendez-vous avec Patrice DUNAND concernant la déchèterie et plus particulièrement celle de Versonnex, sur la partie compost, la création d'un nouveau bac de chargement. Les déchèteries prévues à Divonne et Echevex ne sont pas prévues actuellement, au niveau du lieu d'implantation. Le gros problème est le dépôt de déchets autour accompagnés des odeurs. Les odeurs durant l'été doivent disparaître. Le maire a demandé un chemin piéton entre la déchèterie et l'étang de Cessy. Le président de Pays de Gex Agglo est enthousiaste pour ce projet.

Grand débat sur ALTERENOV : problématique de la COGEDIM. Le projet de centre commercial avec un cinéma. COGEDIM s'est retiré du projet. Il est abandonné et très contesté par les riverains. Le projet va être revu en 3 phases. L'exploitant du cinéma veut arrêter mais l'agglo garde le projet d'un cinéma dans le centre commercial.

Retour sur la réunion publique à l'école avec un accompagnement de MOBY sur la mobilité scolaire : les parents et les enseignants ont été invités pour travailler sur comment travailler sur l'écomobilité scolaire. Réunion jeudi dernier à 18 heures 30 avec un world café. Les parents doivent s'investir dans la mobilité avec une prise de conscience. Des énergies sont mobilisées.

La commune va voir avec Ornex concernant la voie verte pour aller au collège qui doit avancer avant l'ouverture du collège. Un rendez-vous a été demandé pour faire avancer le dossier.

Date fixée pour les vœux du maire : le 13 janvier 2024 avec le repas communal le soir. On conserve le traiteur pour les deux événements. Les catalogues pour les cartes de vœux sont à disposition.

12 – Informations diverses

Séance levée à 22 heures 20

Fait à Versonnex, le 17 novembre 2023

Le maire,
Jacques DUBOUT



**Le prochain conseil municipal aura lieu le
4 décembre 2023.**

